



Compte Rendu du Conseil Municipal

Séance du 26 octobre 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt six octobre, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-JEAN-DE-VERGES**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Monique LAYE**.

Étaient présents : Mme Monique LAYE, M. Roger SAUZET, Mme Joelle SABATIER, M. Loïc YVON, M. Thierry BOREL, M. Jean-Pierre BOVIO, Mme Julie CUMINETTI, Mme Florence DUPONT BOREL, Mme Stéphanie ORTEGA, M. Philippe GUIARD.

Étaient absents excusés : Mme Corinne GAYRARD, M. Daniel AUZIÉ, M. Philippe MUNOZ, M. Didier ROUCH.

Étaient absents non excusés : Mme Marie-Hélène DESGUIOZ.

Procurations : Mme Corinne GAYRARD en faveur de Mme Monique LAYE, M. Daniel AUZIÉ en faveur de M. Roger SAUZET, M. Didier ROUCH en faveur de Mme Joelle SABATIER.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : Mme Julie CUMINETTI.

Début de la séance: 19h02

Approbation du compte rendu de la séance précédente
Ce document n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2022-017 : Démolition de la ferme de Joulieu, autorisation de la commune pour la dépose de réseaux électriques.

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité de Joulieu, la communauté d'Agglo a décidé de démolir la ferme de Joulieu. Pour ce faire, il convient de déposer les réseaux qui alimente la ferme.

Pour l'éclairage Public, le SDE 09 s'occupera de la dépose de leur réseau, idem pour le réseau téléphone Orange.

Pour l'électricité, bien que la zone d'Activités soit communautaire, il s'avère que les réseaux n'ont pas forcément été rétrocédés au moment du classement de la zone.

Il est donc demandé de délibérer pour donner notre accord sur la dépose des réseaux.

Le Conseil Municipal

Vu: l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré

Approuve la démolition et la dépose de réseaux électriques de la ferme de Joulieu.

Adopté à l'unanimité

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

19h05 arrivée de Monsieur SAUZET

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2022-018 : Désignations des représentants de la Commune à la CLET d'Agglo

Lors d'une précédente séance, le Conseil Municipal avait désigné madame Corinne GAYRARD comme déléguée titulaire et monsieur Loïc YVON comme suppléant pour représenter la commune à la CLET de l'Agglo. Il s'avère que les représentants de la commune sont au nombre de 4: 2 titulaires et 2 suppléants. A ce jour, suite à la démission de Jérémie BUSSIGNIES, qui était délégué titulaire, il convient de le remplacer numériquement. En effet, monsieur Loïc YVON qui était son suppléant devient titulaire, et il convient de désigner une personne qui sera sa suppléante. Il convient de noter que madame GAYRARD reste déléguée titulaire avec comme suppléante Julie CUMINETTI.

Le Conseil Municipal

Vu: l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré

Approuve la désignation de Madame Joëlle SABATIER comme déléguée suppléante de Monsieur Loïc YVON à la CLET de l'Agglo Foix-Varilhes.

Adopté à l'unanimité

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2022-019 : Subvention de 1500€ pour le CCAS de la commune

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2022 du CCAS, il a été prévu une participation du budget communal à hauteur de 1500€ au CCAS, somme qui sera prise sur l'enveloppe prévue à cet effet à l'article 65738 du budget de la commune.

Le Conseil Municipal

Vu: l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré

Approuve la subvention pour le CCAS

Adopté à l'unanimité

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Récapitulatif des délibérations prises :

MA_DEL_2022_017 : Démolition de la ferme de Joulieu, autorisation de la commune pour la dépose de réseaux électriques.

MA_DEL_2022_018 : Désignations des représentants de la Commune à la CLET d'Agglo

MA_DEL_2022_019 : Subvention de 1500€ pour le CCAS de la commune

Séance du 26/10/2022 clôturée à 19h10